

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**OBJET / GAIA**

**Prise en charge, à  
caractère exceptionnel,  
des sinistres liés à l'état  
des voies communales**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
19 novembre 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 25

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Noblia, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez, M. Camille Jenvrin à Mme Bernadette Jougleux.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Considérant que le chapitre 67 permet d'enregistrer des charges exceptionnelles dans le budget principal de la commune ;
- Considérant que des particuliers ont formulé auprès de la commune des demandes de remboursement de frais consécutifs à des sinistres sur leur véhicule de transport occasionnés par la détérioration de certaines voies circulables (nid de poules, accotements non stabilisés,...) ;

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE, lorsque l'accord de prise en charge, totale ou partielle, de la dépense est donné à un particulier, et ce après étude des circonstances ayant occasionné le sinistre :

- d'enregistrer la dépense au chapitre 67 « charges exceptionnelles »,
- de prévoir le vote d'une enveloppe budgétaire au budget primitif et, compte tenu des réalisations enregistrées en cours d'année, d'affecter des crédits supplémentaires lors de décisions modificatives.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



13. *Jougleux*

**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/11/2018